

# Rencontre parents – Février 2023

Parcoursup.fr

Instagram icon  Facebook icon  @parcoursupinfo

Twitter icon  Instagram icon  Facebook icon  @etudiantgouv

Twitter icon  @parcoursupinfo

# Parcoursup 2023

**Préparer et réussir son entrée dans  
l'enseignement supérieur.**

## Le calendrier Parcoursup en 3 étapes :

- >Étape 1 : découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation.
  - >Étape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier. L'analyse des candidatures par les formations
  - >Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix
-

# Le calendrier 2023 en 3 étapes



## Les principes de Parcoursup

- > **1 - Parcoursup permet de découvrir toutes les formations supérieures, y compris en apprentissage qui sont reconnues par l'Etat. 21 000 formations référencées**

Pour chaque formation proposée, une fiche de présentation avec des informations claires et détaillées

**Objectif** : Aider à découvrir des formations, à comparer, à repérer et à faire des choix.

- > **2- Parcoursup permet de choisir librement les formations.**

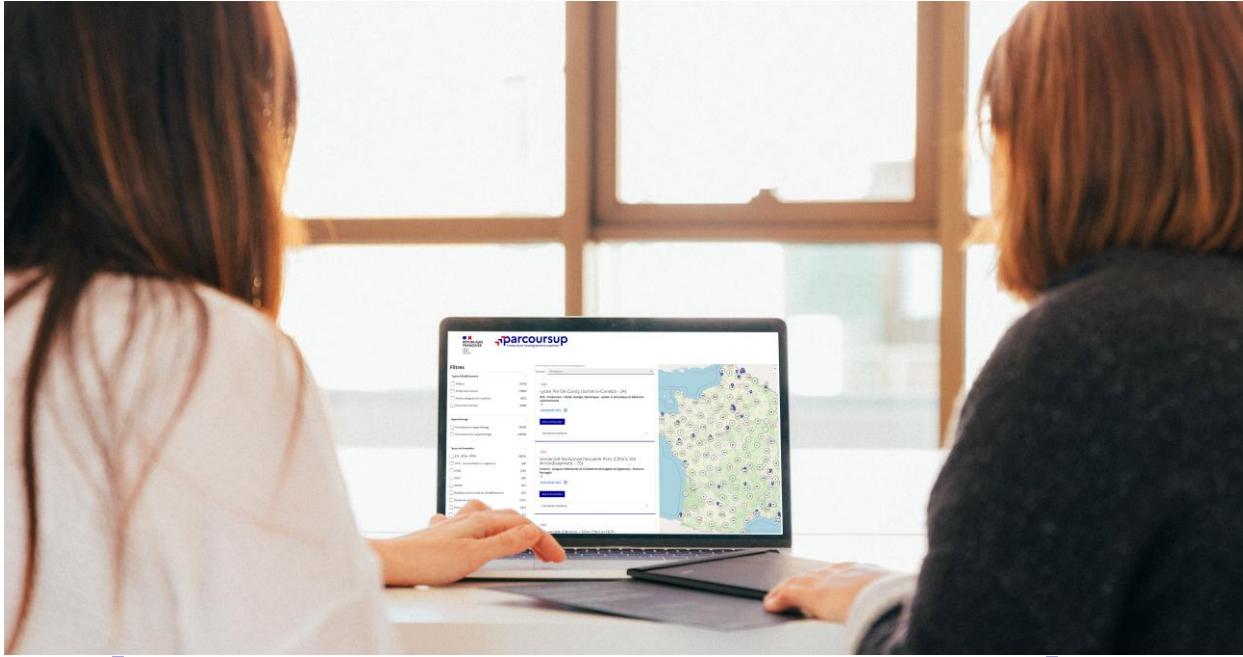
Vous formulez vos vœux sans avoir à les hiérarchiser

Vous choisissez en fonction des propositions d'admission que vous recevez, à partir du 1er juin 2023

Ce n'est pas Parcoursup qui fait l'analyse des candidatures : les responsables des formations examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez. **Le dernier mot appartient toujours au candidat.**

**Nouveauté 2023** : Parcoursup permet de voir **les critères d'analyse des candidatures qu'utiliseront les formations du supérieur**.

Parcoursup fournit des données sur la session précédente (profils de candidats classés ; rythme d'envoi des propositions) pour **anticiper le déroulement de la phase d'admission**



# Étape 1 : découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation

## Un accompagnement est réalisé au lycée afin de vous aider à élaborer votre projet d'orientation :

- 2 professeurs principaux en terminale pour un suivi personnalisé avec l'appui des psychologues de l'Education nationale.
- Des heures d'accompagnement personnalisé consacrées à l'orientation intégrées à l'emploi du temps des élèves.
- Des temps forts : deux semaines de l'orientation et des forums pour échanger avec des formations (en présentiel ou en ligne).

## Parmi les 21 000 formations dispensant de diplômes reconnus par l'État disponibles via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les parcours d'accès aux études de santé (PASS).
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie ), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en IRTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...

# Les modalités d'examen affichés pour chaque formation

## Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

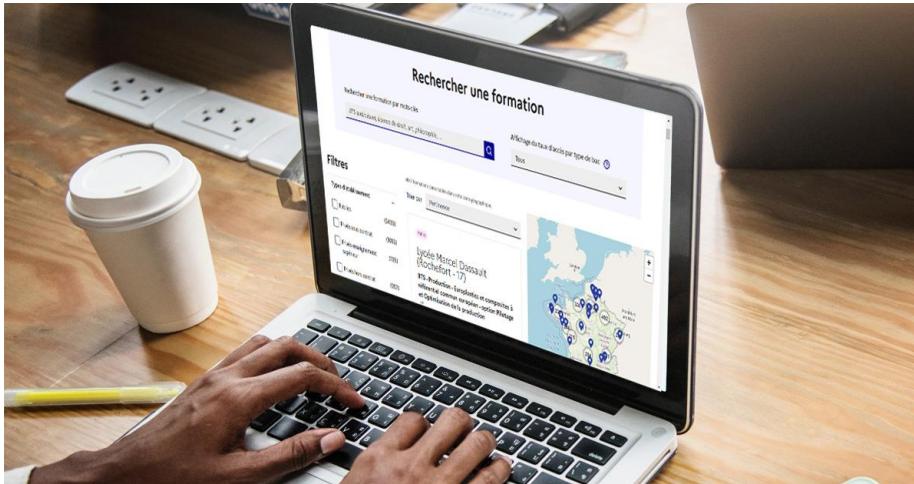
L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats (rubrique « consulter les modalités de candidature »).

## Dans les formations non sélectives (licences et PASS)

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil** : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite.

# Rechercher des formations sur Parcoursup.fr



Rechercher des formations en utilisant des mots clés ou critères de recherche (type de formation, spécialité, aménagement spécifique...)

Afficher le taux d'accès par type de baccalauréat pour une information plus personnalisée

Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone géographique précise

## Consolider le projet d'orientation

Modalités et critères d'analyse des candidatures, taux d'accès, nombre de places, profil des candidats classés, frais de scolarité, débouchés et insertion professionnelle ...

**CES DONNÉES SONT ESSENTIELLES**



- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille pour réfléchir sur son projet de poursuite d'études et formuler des vœux.
- ➔ pour discuter avec les professeurs, professeurs principaux et les psychologues de l'Education nationale.



## Etape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

# 2

18 Janvier 2023 > 9 Mars 2023 > 6 Avril 2023

## Je m'inscris pour formuler mes voeux et finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

### DU 18 JANVIER AU 9 MARS

- Je m'inscris sur [Parcoursup](#) pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes voeux : jusqu'à 10 voeux** (avec possibilité de sous-voeux selon les formations) et 10 voeux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

**Jeudi 9 mars 2023** : dernier jour pour formuler mes voeux.

### FÉVRIER - MARS

**2<sup>e</sup> conseil de classe:** chaque voeu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur [Parcoursup](#) pour vous guider à chaque étape

### JEUDI 6 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes voeux**.



### AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des voeux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

## Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

- > Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- > Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licences, PPPE ou PASS)
- > **Des vœux qui doivent être motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés** : aucune contrainte de hiérarchisation pour éviter toute autocensure
- > **La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- > **Des vœux qui ne sont connus que de vous** : la formation ne connaît que le vœu qui la concerne

**Conseil : diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul**  
(en 2022, les candidats ont confirmé 12 vœux en moyenne).

**Date limite pour formuler vos vœux**

**> Jeudi 9 mars 2023**

(23h59 heure de Paris)



Février



Mars



Avril



Mai

## Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

**Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :**

**> Compléter leur dossier :**

- > projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- > rubrique « préférence et autres projets »
- > pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

**> Confirmer chacun de leurs vœux**

**Un vœu non confirmé avant le 6 avril 2023 (23h59 - heure de Paris)  
ne sera pas examiné par la formation**

## Les éléments constitutifs de votre dossier : bulletins scolaires et notes du baccalauréat

- > **Année de première** : bulletins scolaires, notes des épreuves anticipées de français et notes obtenues au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
- > **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre), notes des épreuves terminales des deux enseignements de spécialité (pour les lycéens généraux et technologiques)
- > **Sauf cas particulier, pas de saisie à réaliser** : ces éléments sont remontés par votre lycée automatiquement et vous pourrez les vérifier début avril. En cas d'erreurs, **un signalement doit être fait au chef d'établissement**

**A noter** : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2ème trimestre (ou 1er semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.

## La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
  - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe
  - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
  - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 1er juin 2023**

**Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux**

**> Jeudi 6 avril 2023**

(23h59 heure de Paris)





## L'analyse des candidatures par les formations

## Rappel : Parcoursup ne décide pas de l'affectation

### Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature

Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury). Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignés sur cette fiche.

**Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.**

### Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation

Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023. **Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot.**



## Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix

# 3

1<sup>er</sup> Juin 2023 > 13 Juillet 2023

## Je reçois les réponses des formations et je décide

### JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

### JEUDI 15 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte.

Jusqu'au 12 septembre, je peux formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.



### MARDI 4 JUILLET



Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

### À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUIN

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

### JEUDI 13 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.



## La phase d'admission principale : 1<sup>er</sup> juin au 13 juillet 2023

- > Avant le démarrage de la phase de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment **car il faudra faire un choix**.
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 1<sup>er</sup> juin 2023**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Les candidats doivent obligatoirement **répondre** à chaque proposition d'admission **reçue avant la date limite indiquée dans leur dossier**. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues. **Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées**. Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu.

# Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 1er juin 2023** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**.
- > **Du 15 juin au 12 septembre 2023** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles**.
- > **A partir du 1er juillet 2023** : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.